

N° 7727**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2020-2021

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2019**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(9.12.2020)

Dépôt: (Commission des Comptes): 30.11.2020

La commission se compose de : M. Marc Lies, président, Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back (vice-président), M. André Bauler, Mme Tess Burton (vice-présidente), M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Aly Kaes, M. Charles Margue et Mme Lydia Mutsch, membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 174 du règlement de la Chambre des Députés dispose dans ses alinéas (1) et (4) :

“(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite “Commission des Comptes”, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.”

“(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.”

*

II. – COMPTES ANNUELS 2019

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges ainsi que le détail du compte figurent ci-après.

Bilan au 31 décembre 2019

(exprimé en euros)

ACTIF	
Créances	4.620,00
Avoirs en banques et en caisse	15.026.864,91
Comptes de régularisation actif	840.656,105
Total actif	15.872.140,96
PASSIF	
Excédents budgétaires cumulés	6.855.268,10
Engagements exercices antérieurs	886.461,88
Dettes échéant à un an ou plus	3.941.805,94
Bénéfice de l'exercice	4.188.605,04
Total passif	15.872.140,96

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31/12/2019

(exprimé en euros)

REVENUS	
Crédits exercice courant	42.599.000,00
Crédits campagnes électorales	1.662.000,00
Intérêts créditeurs des placements à terme	6.084,28
Produits exceptionnels	155.158,34
Total revenus	44.422.242,62
CHARGES	
Charges se rapportant à l'exercice	38.458.074,63
Charges exceptionnelles	1.775.563,05
Total charges	40.233.637,58
Excédent des revenus sur les charges	4.188.605,04

Détail compte 2019
(exprimé en euros)

	<i>Frais effectifs</i>
Dépenses	
A) Députés	12.396.788,63
11.000 Indemnités parlementaires	7.277.711,68
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	75.000,00
11.300 Assurances	72.078,76
12.100 Location de bureaux	0,00
12.010 Frais de route et de séjour	101.583,59
12.300 Indemnités des présidents	315.235,10
12.301 Indemnités de secrétariat	2.867.459,09
34.090 Indemnités spéciales	0,00
34.091 Congé politique	1.653.969,70
00.500 Frais d'exercices antérieurs	33.750,71
B) Institutions parlementaires internationales	831.946,77
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. internat.	427.714,05
12.190 Frais Assemblées – Organisation de conférences	52.664,62
12.302 Relations internat. / Visites à Luxembourg	179.630,25
35.060 Contribution au budget Assemblées	168.505,45
00.500 Frais d'exercices antérieurs	3.432,40
C) Groupes politiques	3.122.821,00
33.000 Crédits de fonctionnement	3.122.821,00
33.001 Crédits : Acquisition mat.+ serv. inform.	0,00
33.002 Crédits : Acquisition mobilier de bureau	0,00
33.003 Crédits : Acquisition photocopieur	0,00
33.005 Frais de fonctionnement-groupes pol.	0,00
12.013 Frais de voyage et de séjour	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00
D) Personnel	11.825.759,36
11.001 Traitements des fonctionnaires	10.043.435,97
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.753.225,28
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	6.162,67
11.030 Salaires des ouvriers	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	1.060,66
12.012 Frais de route et de séjour	17.129,34
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.215,26
12.250 Frais d'habillement	3.500,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	30,18
E) Frais de Fonctionnement	7.818.826,20
12.000 Indemnités pour services de tiers	32.952,15
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs	26.296,01
12.040 Frais de bureau	357.115,54
12.041 Service d'expédition et imprimerie	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	131.160,68
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	49.414,82

	<i>Frais effectifs</i>
12.070 Location et entretien des équipements informat.	773.355,65
12.080 Bâtiments : exploitation et entretien	911.166,19
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	265.837,18
12.120 Frais d’experts et d’études	866.635,69
12.130 Frais de publication	67.289,97
12.140 Frais de publicité et d’information	7.581,83
12.170 Entretien d’équipements spéciaux	168.653,88
12.210 Frais de restauration	69.078,22
12.303 Frais de représentation	143.709,32
12.304 Projets de développement informatiques	1.691.799,02
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.301.234,08
12.306 Déménagement	0,00
12.307 Expédition électronique	0,00
12.308 Site Internet	0,00
21.050 Intérêts débiteurs	0,00
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	80.00,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00
74.020 Acquisition d’installations de télécommunications	0,00
74.040 Acquisition d’équipements spéciaux	2.134,80
74.050 Acquisition d’équipements informatiques	420.670,23
74.060 Acquisition de logiciels	351.440,95
74.070 Acquisition d’oeuvres d’art	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	87.950,23
00.500 Frais d’exercices antérieurs	13.349,76
F) Compte rendu	1.118.233,75
12.051 Frais de distribution du compte rendu	733,75
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.117.500,00
00.500 Frais d’exercices antérieurs	0,00
G) Transferts de revenus	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	1.725.000,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	1.725.000,00
00.500 Frais d’exercices antérieurs	13.349,76
I) Organisation conférences et réunions extraordinaires	1.394.261,87
12.191. Organisation conférences et réunions extraord.	1.394.261,87
00.500 Frais d’exercices antérieurs	0,00
TOTAL DEPENSES	40.233.637,58
Recettes	
10.010 Recettes non ventilées	155.158,34
16.010 Vente documents parl./livres	0,00
16.020 Autres recettes	0,00
26.010 Intérêts créditeurs	6.084,28
66.030.10 Crédits budgétaires – exercice courant	42.599.00,00
66.030.20 Crédits budgétaires – campagnes électorales	1.662.000,00
TOTAL RECETTES	44.422.242,62

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019 :

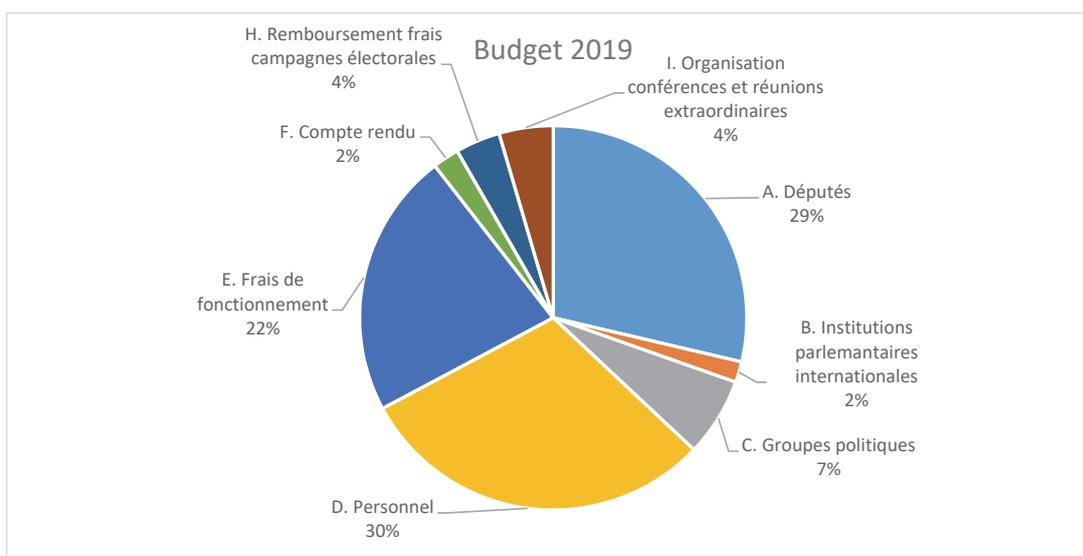
Budget des dépenses	42.713.828 €
Budget des recettes	114.360 €
Réserve prise en compte	0 €
Dotation budgétaire demandée	42.599.000 €
Remboursement partiel campagnes électorales(*)	262.000 €

Le tableau ci-après reprend les propositions budgétaires par section :

<i>Section</i>	<i>Budget 2019 (exprimé en euros)</i>
A: Députés	12.731.640
B: Institutions parlementaires internationales	774.410
C: Groupes politiques	2.932.938
D: Personnel	13.370.835
E: Frais de fonctionnement	9.919.505
F: Compte rendu	984.500
G: Transfert de revenus	0
H: Remboursement frais campagnes électorales (*)	1.662.000
I: Organisation conférences et réunions extraord.	2.000.000
Total Dépenses :	44.375.828,00

En vertu de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019, un crédit global de 42.599.000 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2019 et un crédit de 262.000 € en vue du remboursement des frais des campagnes électorales, ont été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

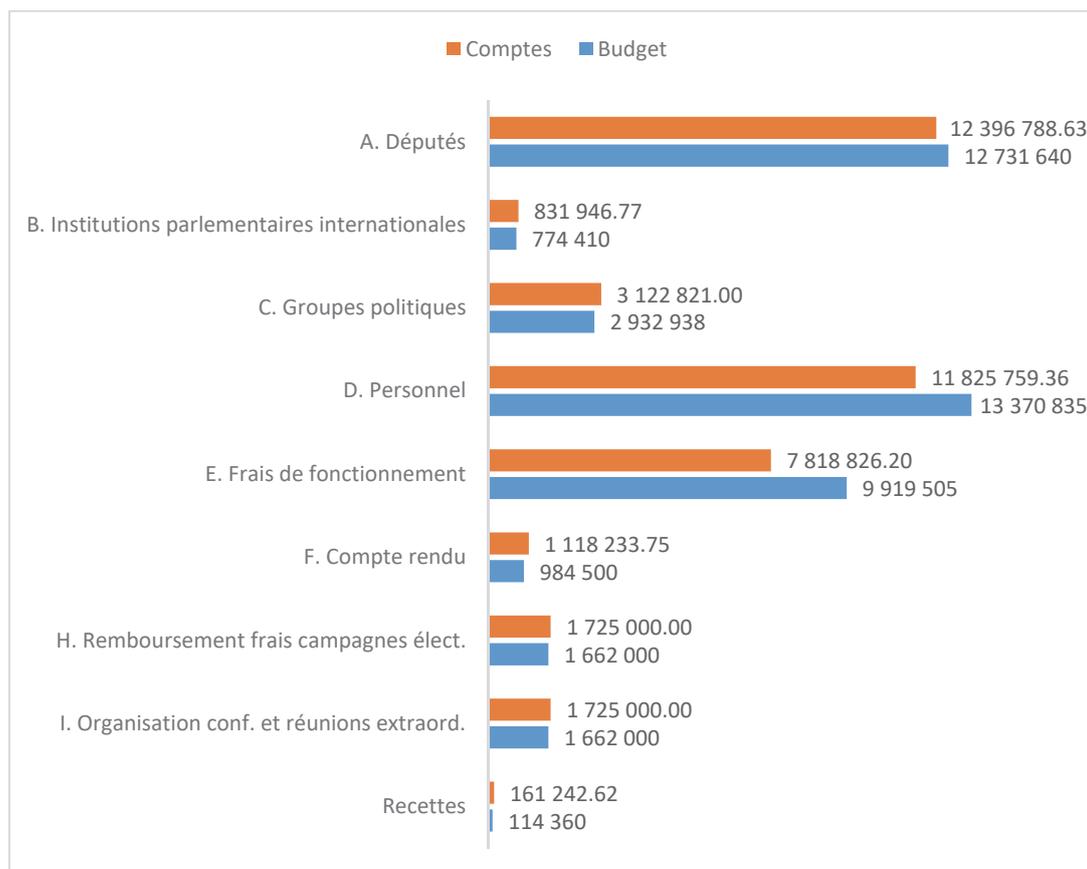
(*) Le crédit de 1.400.000 € (en vue du remboursement des frais des campagnes législatives du 14 octobre 2018) inscrit au budget pour l'exercice 2018 a été versé à la Chambre des Députés en cours du mois de janvier 2019 de sorte que le crédit et les remboursements y relatifs se trouvent dans les charges (remboursements) et recettes (crédit) de l'exercice 2019.

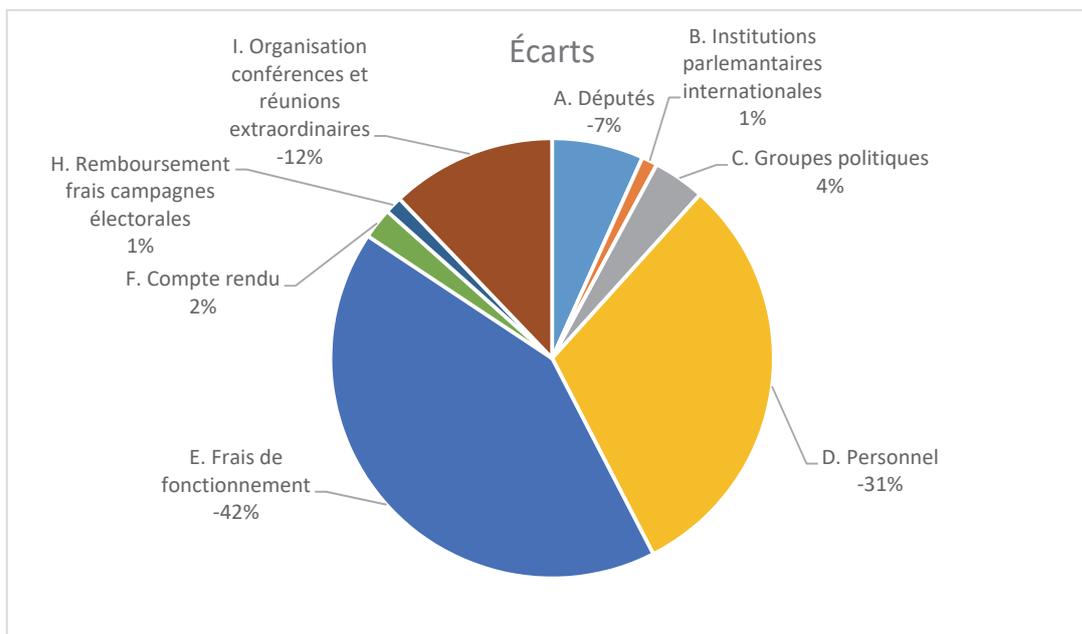


IV.- TABLEAUX COMPARATIFS

Comparaison du budget et des comptes de l'exercice 2019 par section
(exprimés en euros)

<i>Section</i>	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Ecart</i>
A: Députés	12.731.640	12.396.788,63	-334.851,37
B: Institutions parlementaires internationales	774.410	831.946,77	57.536,77
C: Groupes politiques	2.932.938	3.122.821,00	189.883,00
D: Personnel	13.370.835	11.825.759,36	-1.545.075,64
E: Frais de fonctionnement	9.919.505	7.818.826,20	-2.100.678,80
F: Compte rendu	984.500	1.118.233,75	113.733,75
G: Transferts de revenus	0	0,00	0,00
H: Remboursement frais campagnes élect.	1.662.000	1.725.000,00	63.000,00
I: Organisation conférences et réunions extraor.	2.000.000	1.394.261,87	-605.738,13
Total Dépenses	44.375.828	40.233.637,58	-4.142.190,42
Recettes non ventilées	99.360	155.158,34	55.798,34
Intérêts créditeurs	15.000	6.084,28	-8.915,72
Crédits budgétaires – exercice courant	42.599.000	42.599.000	0,00
Crédits budgétaires – campagnes électorales	1.662.000	1.662.000	0,00
Total Recettes	44.375.360	44.422.242,62	46.882,62





**Comparaison du budget et des comptes de l'exercice 2019
par article budgétaire
(exprimés en euros)**

	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Ecart</i>
Dépenses			
A) Députés	12.731.640	12.396.788,63	-334.851,37
11.000 Indemnités parlementaires	7.628.290	7.277.711,68	-350.578,32
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	55.000	75.000,00	20.000,00
11.300 Assurances	75.500	72.078,76	-3.421,24
12.100 Location de bureaux	0	0,00	0,00
12.010 Frais de route et de séjour	136.100	101.583,59	-34.516,41
12.300 Indemnités des présidents	267.200	315.235,10	48.035,10
12.301 Indemnités de secrétariat	2.914.150	2.867.459,09	-46.690,91
34.090 Indemnités spéciales	0	0	0,00
34.091 Congé politique	1.655.400	1.653.969,70	-1.430,30
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	33.750,71	33.750,71
B) Institutions parlementaires internationales	774.410	831.946,77	57.536,77
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. internat.	434.910	427.714,05	-7.195,95
12.190 Frais Assemblées – Organisation de conférences	52.500	52.664,62	164,62
12.302 Relations internat. / Visites à Luxembourg	90.000	179.630,25	89.630,25
35.060 Contribution au budget Assemblées	197.000	168.505,45	-28.494,55
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	3.432,40	3.432,40
C) Groupes politiques	2.932.938	3.122.821,00	189.883,00
33.000 Crédits de fonctionnement	2.932.938	3.122.821,00	189.883,00

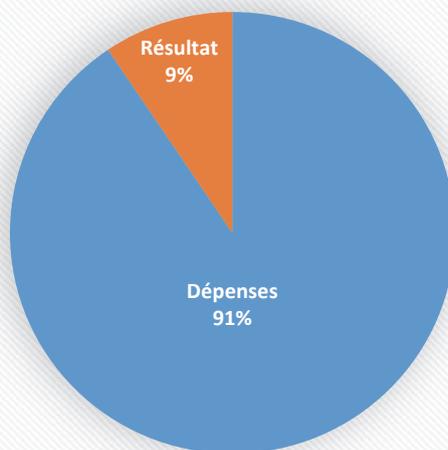
	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Ecarts</i>
33.001 Crédits : Acquisition mat.+ serv. inform.	0	0	0,00
33.002 Crédits : Acquisition mobilier de bureau	0	0	0,00
33.003 Crédits : Acquisition photocopieur	0	0	0,00
33.005 Frais de fonctionnement-groupes pol.	0	0	0,00
12.013 Frais de voyage et de séjour	0	0	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	0	0,00
D) Personnel	13.370.835	11.825.759,36	-1.545.075,64
11.001 Traitements des fonctionnaires	10.795.050	10.043.435,97	-751.614,03
11.010 Indemnités des employés (permanents)	2.541.150	1.753.225,28	-787.924,72
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	8.285	6.162,67	-2.122,33
11.030 Salaires des ouvriers	0	0	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0	1.060,66	1.060,66
12.012 Frais de route et de séjour	17.500	17.129,34	-370,66
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.850	1.215,26	-634,74
12.250 Frais d'habillement	7.000	3.500,00	-3.500,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	30,18	30,18
E) Frais de Fonctionnement	9.919.505	7.818.826,20	-2.100.678,80
12.000 Indemnités pour services de tiers	62.000	32.952,15	-29.047,85
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs	25.700	26.296,01	596,01
12.040 Frais de bureau	374.150	357.115,54	-17.034,46
12.041 Service d'expédition et imprimerie	0	0	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	146.500	131.160,68	-15.339,32
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	82.500	49.414,82	-33.085,18
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.073.639	773.355,65	-300.283,35
12.080 Bâtiments : exploitation et entretien	1.165.450	911.166,19	-254.283,81
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	274.000	265.837,18	-8.162,82
12.120 Frais d'experts et d'études	815.250	866.635,69	51.385,69
12.130 Frais de publication	100.000	67.289,97	-32.710,03
12.140 Frais de publicité et d'information	25.000	7.581,83	-17.418,17
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	191.500	168.653,88	-22.846,12
12.210 Frais de restauration	60.000	69.078,22	9.078,22
12.303 Frais de représentation	421.000	143.709,32	-277.290,68
12.304 Projets de développement informatiques	1.804.300	1.691.799,02	-112.500,98
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.525.516	1.301.234,08	-224.281,92
12.306 Déménagement	0	0	0,00
12.307 Expédition électronique	0	0	0,00

	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Ecart</i>
12.308 Site Internet	0	0	0,00
21.050 Intérêts débiteurs	0	0	0,00
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	80.000	80.000	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	15.000	0	-15.000,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	0	0	0,00
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	700.000	2.134,80	-697.865,20
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	500.000	420.670,23	-79.329,77
74.060 Acquisition de logiciels	378.000	351.440,95	-26.559,05
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	0	0	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	100.000	87.950,23	-12.049,77
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	13.349,76	13.349,76
F) Compte rendu	984.500	1.118.233,75	133.733,75
12.051 Frais de distribution du compte rendu	2.000	733,75	-1.266
12.131 Frais de publication du compte rendu	982.500	1.117.500,00	135.000
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	0	0
G) Transferts de revenus	0	0	0
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	1.662.000	1.725.000,00	63.000,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	1.662.000	1.725.000,00	63.000,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	13.349,76	13.349,76
I) Organisation conférences et réunions extraordinaires	2.000.000	1.394.261,87	-605.738,13
12.191. Organisation conférences et réunions extraord.	2.000.000	1.394.261,87	-605.738,13
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0	0	0
TOTAL DEPENSES	44.375.828	40.233.637,58	-4.142.190,42
Recettes			
10.010 Recettes non ventilées	99.360	155.158,34	55.798,34
16.010 Vente documents parl./livres	0	0	0,00
16.020 Autres recettes	0	0	0,00
26.010 Intérêts créditeurs	15.000	6.084,28	-8.915,72
66.030.10 Crédits budgétaires – exercice courant	42.599.000	42.599.000	0,00
66.030.20 Crédits budgétaires – campagnes électorales	1.662.000	1.662.000	0,00
TOTAL RECETTES	44.375.360	44.422.242,62	46.882,62

Il ressort des tableaux ci-dessus que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 4.142.190,42 € par rapport aux dépenses projetées pour l'exercice 2019 (44.375.828 €), soit une moins-value de 9,33 %.

Ainsi, l'exécution du budget de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019 (44.375.360 €) a permis de réaliser un résultat de 4.188.605,04 €, soit une économie de 9,44%.

Exécution du budget de la Chambre des Députés pour l'exercice 2019



*

V. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2019, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises agréé du 22 octobre 2020, ci-annexé.

« Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de produits et charges pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables. Les états financiers ont été établis par le Bureau de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg (le « Bureau ») conformément aux principes comptables définis en note 1 de l'annexe aux états financiers.

A notre avis, les états financiers de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes comptables applicables à la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg définis par le Bureau et tels que détaillés en note 1 des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états

financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Principes comptables et restriction sur la distribution
et l'utilisation du présent rapport***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que les principes comptables suivis pour l'établissement des présents états financiers sont décrits dans la note 1 de l'annexe des états financiers. Les états financiers ont été établis pour les seuls besoins du Bureau et ne sont pas nécessairement appropriés dans d'autres circonstances. Notre rapport est destiné uniquement au Bureau et ne saurait être distribué ou utilisé par des parties tierces autres que le Bureau.

Responsabilités du Bureau pour les états financiers

Le Bureau est responsable de l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables définis en note 1 des comptes annuels ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Bureau qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de liquider la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

***Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé
pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg à cesser son exploitation ; et
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables définis en note 1 de l'annexe aux états financiers.

Nous communiquons aux membres du Bureau notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Audit & Assurances s.à r.l.
Cabinet de révision agréé
 Marc MEYERS
Partner

Luxembourg, le 22 octobre 2020

*

Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg

BILAN

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
 (exprimé en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actif circulant			
Autres créances		4.620,00	4.560,00
Avoirs en banques et en caisse	2	15.026.864,91	9.837.505,96
Comptes de régularisation		840.656,05	878.138,36
		<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
		15.872.140,96	10.720.204,32
PASSIF			
Fonds propres			
Excédents budgétaires cumulés	3	6.855.268,10	6.856.510,08
Excédent budgétaire de l'exercice		3.885.277,59	542.497,98
Réserves			
Engagements exercices antérieurs		886.461,88	58.119,29
Engagements exercices en cours		303.327,45	888.028,53
Dettes			
Dettes sur achats et prestations de services	4	3.941.805,94	2.375.048,44
		<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
		15.872.140,96	10.720.204,32

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers

Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

31 décembre 2019

(exprimé en euros)

PRODUITS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Crédits budgétaires obtenus	5	42.599.000,00	35.900.000,00
Crédits remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis politiques	5	1.662.000,00	0,00
Autres produits d'exploitation		6 155.158,34	123.970,74
Intérêts créditeurs		6.084,28	6.134,10
Total des produits		<u>44.422.242,62</u>	<u>36.030.104,84</u>
CHARGES			
Charges se rapportant à l'exercice	7	(38.458.074,53)	(34.569.834,82)
Remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis politiques	7	(1.725.000,00)	0,00
Charges relatives à l'exercice antérieur	7,8	(50.563,05)	(29.743,51)
Total des charges		<u>(40.233.637,58)</u>	<u>(34.599.578,33)</u>
Excédent des produits sur les charges		<u>4.188.605,04</u>	<u>1.430.526,51</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers

Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg

ANNEXE au 31 décembre 2019

NOTE 1 – Principales méthodes comptables**1.1. Généralités**

Les états financiers de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg sont établis par le Bureau de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes et modalités de la comptabilité commerciale (loi modifiée du 19 décembre 2002) à l'exception des acquisitions en équipements et mobiliers qui sont comptabilisées directement dans le compte de produits et charges dès la date d'acquisition, ainsi que des spécificités du chapitre 3 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat concernant l'exercice budgétaire et comptable.

Ainsi seules sont considérées comme appartenant à un exercice, les dépenses relatives à des engagements contractés au cours de l'année qui donne sa dénomination à l'exercice ainsi que les recettes relatives à des créances acquises au cours de cette année. Conformément à l'article 9 de la loi précitée,

- les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au dernier jour du mois de février de l'année suivante ;
- les opérations relatives au paiement des dépenses et au recouvrement des recettes peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'exercice .

En vertu de l'article 39 de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice, et par dérogation à l'article 9, paragraphe 1^{er} de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Par dérogation à l'article 9, paragraphe 2 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

En application de l'article 29 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2002, la nomenclature et la terminologie de certains postes du bilan et du compte de revenus et charges a été adaptée au vu de la nature particulière de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg.

1.2. Conversion des devises étrangères

La comptabilité est tenue en euros (« EUR ») et le bilan ainsi que le compte de produits et charges sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date des opérations.

A la date de clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- Les postes de passif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées directement dans le compte de produits et charges.

1.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées lorsque la valeur de réalisation nette à la date de clôture est inférieure à la valeur nette comptable. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. La valeur de réalisation est définie sur base des informations dont dispose le Bureau de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Les montants de créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets de corrections de valeur.

1.5. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

1.6. Fonds propres et réserves

Les « engagements exercices antérieurs » constituent des engagements financiers non utilisés lors des exercices antérieurs et reportés aux exercices ultérieurs. Le montant des « engagements exercices antérieurs » est séparé des excédents budgétaires cumulés.

Les « engagements de l'exercice » constituent des engagements financiers non utilisés lors de l'exercice et reportés aux exercices ultérieurs. Le montant des « engagements de l'exercice » est séparé de l'excédent budgétaire de l'exercice en cours.

Les crédits non utilisés lors des exercices budgétaires antérieurs sont reportés et les montants se retrouvent regroupés dans les excédents budgétaires cumulés. Les crédits non utilisés lors de l'exercice budgétaire en cours sont reportés et les montants se retrouvent regroupés dans l'excédent budgétaire de l'exercice. Ceci permet au Bureau de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg de connaître le montant réel de la « réserve – fonds social » pour des dépenses imprévues éventuelles.

1.7. Provisions

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le Bureau

de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

1.8. Charges se rapportant à l'exercice

Les charges se rapportant à l'exercice sont comptabilisées lorsque les prestations sont faites et lorsque les charges ont été engagées et retenues dans le budget de l'exercice concerné. En ce qui concerne les dépenses engagées mais non réalisées ou réalisées partiellement au 31 mars de l'exercice suivant ou au 30 avril suivant la dérogation mentionnée en note 1.1, le solde de l'engagement sera reporté à l'exercice dans lequel les prestations sont effectivement réalisées.

NOTE 2 – Avoirs en banques et en caisse	31/12/2019	31/12/2018
	EUR	EUR
Disponibilités au début de l'exercice	9.837.505,96	10.582.590,87
Produits perçus en cours d'année	44.972.286,52	36.415.146,26
Charges payées en cours d'année	(39.782.927,57)	(37.160.231,17)
Disponibilités à la clôture de l'exercice	<u>15.026.864,91</u>	<u>9.837.505,96</u>

NOTE 3 – Excédents budgétaires cumulés

Les excédents budgétaires cumulés ont évolué de la manière suivante durant l'exercice :

	31/12/2019	31/12/2018
	EUR	EUR
Excédents budgétaires cumulés au début de l'exercice	6.856.510,08	8.754.281,12
Excédents des produits sur les charges relatifs à l'exercice antérieur	1.430.526,51	71.278,50
Utilisation d'excédents reportés	(568.567,96)	(1.464.259,37)
Affectation aux engagements exercices antérieurs	(888.028,53)	(531.069,20)
Extourne d'engagements exercices antérieurs	24.828,00	26.279,03
Excédents budgétaires cumulés à la clôture de l'exercice	<u>6.855.268,10</u>	<u>6.856.510,08</u>

NOTE 4 – Dettes sur achats et prestations de service

Les dettes représentent principalement des factures reçues de fournisseurs et se rapportant à l'exercice mais non encore payées à la clôture au 31 décembre 2019.

NOTE 5 – Crédits budgétaires obtenus

Conformément aux arrêtés ministériels, le Ministère d'Etat a mis à disposition du Secrétaire général de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg un montant total de EUR 42.599.000,00 (2018 : EUR 35.900.000,00).

En vertu de l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat concernant l'exercice budgétaire et comptable, les dépenses ainsi que le crédit perçu en janvier 2019 concernant le remboursement des frais de campagnes électorales 2018 et s'élevant à 1.662.000,00 EUR ont été reconnus sur l'exercice 2019 afin de rattacher les produits et les charges relatives au cours d'un même exercice.

NOTE 6 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de loyers de parking pour un montant de EUR 107.429,04 (2018 : EUR 108.377,29) et d'autres produits d'exploitation pour un montant de EUR 47.729,30 (2018 : EUR 15.593,45)

**NOTE 7 – Tableau des charges se rapportant à
l'exercice et aux exercices antérieurs**

		2019 EUR	2018 EUR
11.000	Indemnités parlementaires	7 277 711,68 €	7 290 130,83 €
11.000	Indemnités parlementaires – charges non provisionnées	- €	-190,16 €
11.001	Traitements des fonctionnaires	10 043 435,97 €	10 047 754,66 €
11.010	Indemnités des employés permanents	1 753 225,28 €	1 203 657,45 €
11.020	Indemnités des employés temporaires	6 162,67 €	6 958,75 €
11.130	Prestations auxiliaires	1 060,66 €	- €
11.140	Remboursement cotisations sécurité sociale	75 000,00 €	32 625,97 €
11.140	Remboursement cotisations sécurité sociale – charges non provisionnées	28 048,73 €	16 899,56 €
11.300	Assurance	72 078,76 €	67 409,87 €
11.300	Assurance – charges non provisionnées	5 701,98 €	6 016,92 €
12.000	Indemnités pour services de tiers	32 952,15 €	16 170,35 €
12.010	Frais de route et de séjour – députés	101 583,59 €	79 807,30 €
12.011	Frais de route et de séjour – Assemblées parlementaires	427 714,05 €	307 411,75 €
12.012	Frais de route et de séjour – personnel	17 129,34 €	23 283,50 €
12,012	Frais de route et de séjour – charges non provisionnées	30,18 €	- €
12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	26 296,01 €	14 931,22 €
12.040	Frais de bureau	357 115,54 €	349 114,02 €
12.040	Frais de bureau – charges non provisionnées	- €	778,75 €
12.050	Achat de service auprès des P & T	131 160,68 €	124 912,10 €
12.050	Achat de service auprès des P & T – charges non provisionnées	13 349,76 €	- €
12.051	Frais de distribution compte rendu	733,75 €	834,39 €
12.060	Location et entretien des installations de télécommunication	49 414,82 €	58 075,92 €
12.070	Location et entretien des équipements informatiques	773 355,65 €	688 235,15 €
12.080	Bâtiments : exploitation et entretien	911 166,19 €	926 633,19 €
12.101	Loyers d'immeubles / Charges locatives accessoires	265 837,18 €	264 073,30 €
12.120	Frais d'experts et d'études	866 635,69 €	196 303,06 €
12.130	Frais de publication	67 289,97 €	- €
12.131	Frais de publication compte rendu	1 117 500,00 €	881 852,87 €
12.140	Brochures / dépliants	7 581,83 €	- €
12.170	Entretien équipements spéciaux	168 653,88 €	176 211,84 €
12.190	Frais de délégations aux assemblées parl. Internat.	52 664,62 €	36 501,99 €
12.191	Organisations conférences et réunions extraordinaires	1 394 261,87 €	8 764,00 €
12.200	Frais d'assurance autres que R.C. automobile	1 215,26 €	1 790,88 €
12.210	Frais de restauration	69 078,22 €	59 989,93 €
12.250	Frais d'habillement	3 500,00 €	4 935,00 €

		2019 EUR	2018 EUR
12.300	Indemnités de Présidents	315 235,10 €	298 473,85 €
12.301	Indemnités de secrétariat	2 867 459,09 €	2 839 071,77 €
12.302	Relations parlementaires internationales	179 630,25 €	115 826,81 €
12.303	Frais de représentation	143 709,32 €	56 617,09 €
12.304	Projets de développement informatiques	1 691 799,02 €	1 711 545,88 €
12.305	Achats de biens et de services spécifiques	1 301 234,08 €	1 207 970,22 €
33.000	Crédits de fonctionnement – groupes politiques	3 122 821,00 €	3 066 652,24 €
33.004	Remboursement frais de campagne – groupes politiques	1 725 000,00 €	- €
34.091	Congé politique	1 653 969,70 €	1 506 559,40 €
35.060	Contribution au budget des assemblées parlementaires internat.	168 505,45 €	159 726,33 €
35.060	Contribution au budget des assemblées parlementaires internat. – charges non provisionnées	3 432,40 €	- €
74.000	Acquisition voitures	80 000,00 €	- €
74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	2 134,80 €	- €
74.050	Acquisition d'équipements informatiques	420 670,23 €	385 982,70 €
74.060	Acquisition de logiciels	351 440,95 €	313 980,92 €
74.060	Acquisition de logiciels – charges non provisionnées	- €	6 238,44 €
74.080	Acquisition de mobilier de bureau	87 950,23 €	39 058,32 €
Total des charges		40 233 637,58 €	34 599 578,33 €

NOTE 8 – Charges relatives a l'exercice antérieur

Le montant des charges relatives à l'exercice antérieur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à EUR 50.563,05 (2018 : EUR 29.743,51).

Il s'agit de dépenses qui n'ont pas été réglées lors des exercices pour lesquels elles avaient été budgétisées (factures et décomptes tardifs).

NOTE 9 – Fonctionnaires et employés

Durant l'exercice, la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg a employé un nombre moyen de :

	2019	2018
Fonctionnaires	85*	86*
Employés	16*	11*

*7 personnes travaillent à temps partiel de 50%, 8 personnes travaillent à temps partiel de 75% et 5 personnes travaillent à temps partiel de 80% en 2019. 8 personnes travaillent à temps partiel de 50%, 7 personnes travaillent à temps partiel de 75% et une personne travaille à temps partiel de 80% en 2018.

NOTE 10 – Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31 décembre 2019.

NOTE 11 – Evenements postérieurs à la clôture

Il convient de souligner que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19 dont les retombées opérationnelles et financières ne sont pas encore précisément mesurables. »

*

VI.– RESOLUTION

La Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 174 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2019.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante :

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2019 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 9 décembre 2020

Le Président-Rapporteur,
Marc LIES

